
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS **U13 ET U15 MASCULIN ET FEMININ, U17 MASCULIN** **ET U18 FEMININ**

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat U13 masculin et féminin, U15 masculin et féminin, U17 masculin, et U18 féminin en deux divisions : **Division 2 (ELITE)** et **Division 3 (PROMOTIONNELLE)** puis la création d'une **Division 1 (SUPER-ELITE)** en phase deux.

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison 2021-2022

Toutes les équipes évoluant en championnat régional jeune D2 en 2020-2021 RESTENT en région en 2021-2022.
En cas de désistement, l'équipe ou les équipes seront remplacées en utilisant le système des places réservées en 2021.

Division 2 (ELITE) :

- Les douze équipes de la Division 2 (ELITE) de la saison 2020-2021.
Soit 12 équipes.

Division 3 (PROMOTIONNELLE) :

- Huit équipes proposées par les départements
- Quatre équipes qualifiées suite à une rencontre unique se déroulant sur le premier tiré au sort parmi les huit seconds de chaque département.

Soit 12 équipes.

Article 3 : Système de l'épreuve

Phase 1 :

Division 2 :

Les 12 Associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

Division 3 :

Pour les départements :

Proposition d'une équipe par département par catégorie (U13 F-M, U15 F-M, U17M, U18F).

Le mode pour proposer cette équipe reste à la charge des départements (classement de la saison 2019-2020, match entre les deux premiers de la saison 2019-2020, organisation d'un tournoi ...).

Date butoir proposée : 16/17 octobre 2021

Pour la région :

Quatre équipes qualifiées suite à une rencontre unique se déroulant sur le premier tiré au sort parmi les huit seconds de chaque département.

Les 12 Associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1	1
2	2
CD	CD

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

U13, U15 MASCULIN ET FEMININ, U17 MASCULIN, U18 FEMININ

Version du 17/06/2021

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

Phase 2 :

A la fin de la 1^{ère} phase, il y a recomposition des **Division 2** et **Division 3** et création de la **Division 1**.

Division 1 : 6 équipes

Division 1

1 D2
2 D2
3 D2
1 D2
2 D2
3 D2

- Les trois premiers de chaque poule de la **Division 2** accèdent en **Division 1**.

Division 2 : 6 équipes

- Les équipes classées quatrième de chaque poule de la première phase **Division 2** restent en **Division 2**. Si deux poules en DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE), les premiers et deuxièmes de chaque poule montent en DIVISION 2 (ELITE). Si trois poules, les équipes terminant premières de chaque poule de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) montent en DIVISION 2 ainsi que le meilleur deuxième (au quotient points marqués / points encaissés, en cas d'égalité le deuxième critère sera le % de victoire).

4E
4E
P
P
P
P

Division 3 : 12 équipes en deux poules de 6.

- Les équipes classées cinquième et sixième de chaque poule de la première phase **Division 2** descendent en **Division 3**.
- Les équipes classées entre la troisième et la sixième place de chaque poule de la première phase **Division 3** restent en **Division 3** sauf cas particulier :

Le quatrième de chaque poule de DIVISION 3 peut également descendre dans son département (classement au quotient), si lors de la réunion des commissions sportives régionales et des CTF, il est décidé de faire monter de département en DIVISION 3, une, deux ou trois équipes dites exceptionnelles.

Le critère exceptionnel est déterminé par avoir gagné l'ensemble de ces rencontres dans son département et avoir un quotient (nombre de points marqués/points encaissés) supérieur à 1,38.

Division 3

5 D2	5 D2
6 D2	6 D2
3 D3	3 D3
4 D3	4 D3
5 D3	5 D3
6 D3	6 D3

A l'issue des matches retour,

- Le premier de la **Division 1** est déclaré vainqueur **Division 1**.
- Le premier de la **Division 2** est déclaré vainqueur **Division 2**.

Afin de déclarer le CHAMPION REGIONAL d'ILE de France, un système de PLAYOFFS se met en place.

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

U13, U15 MASCULIN ET FEMININ, U17 MASCULIN, U18 FEMININ

Version du 17/06/2021

Phase 3 : PLAYOFFS

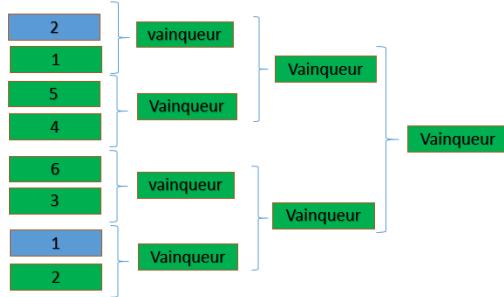
Détermination du CHAMPION d'ILE DE France :

Quart de finales entre les six équipes de la **Division 1** et les équipes classées première et deuxième du championnat **Division 2** seconde phase. Ces matchs se dérouleront en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-average).

En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes sur deux weekends imposés par les calendriers de la Ligue.

Demi-finales et finale sur le même week-end lors des FINALES REGIONALES JEUNES.

Le vainqueur de la finale des play-offs est nommé CHAMPION d'ILE DE FRANCE.

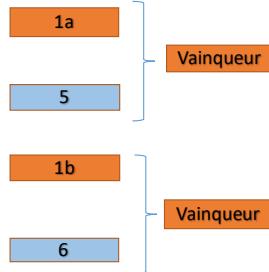


ATTENTION, LE FORFAIT D'UNE EQUIPE en PLAYOFFS ENTRAINE LA RETROGRADATION DE CE CLUB EN DIVISION 3.

Détermination du vainqueur de la **Division 3** :

Finale entre le premier de la poule A et le premier de la poule B du championnat **Division 3**.

Afin de déterminer les montées en **Division 2**, deux rencontres seront organisées entre le cinquième et sixième de la **Division 2** et les premiers de chaque poule de **Division 3**. Les rencontres ont lieu chez les équipes **Division 3**, et l'équipe 1a et 1b sont déterminées selon le Ranking (image non contractuelle) :



Les vainqueurs de ces deux matches accèdent à la **Division 2**. Les deux perdants évolueront en **Division 3** la saison suivante.

Division 2

1 D1	2 D1
4 D1	3 D1
5 D1	6 D1
2 D2	1 D2
3 D2	4 D2
Vainqueur Barrage	Vainqueur Barrage

Article 4 : Montées et descentes

Composition de la **Division 2** :

- Les six équipes de la **Division 1**.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de la **Division 2** (phase 2).
- Les deux équipes **vainqueurs** des rencontres entre les deux finalistes de **Division 3** et les équipes classées cinquième et sixième de la **Division 2** montent en **Division 2** pour la saison suivante.

Division 3

Perdant Barrage	Perdant Barrage
Rat/Cator Ou 2 D3(U13)	Rat/Cator Ou 2 D3(U13)
CD	CD

Composition de la **Division 3** :

- Les perdants des matches de barrage ;
- Les finalistes du trophée CATOR ou RAT de la catégorie N-1. Les U13 qualifiant pour les U15, les U15 pour les U17 et les U17 pour les U20 (pas de qualification en U20F).
- ATTENTION IL N'Y AURA PLUS D'EQUIPE QUALIFIEE en U13 par le biais des trophées RAT ou CATOR. Les équipes en U13 classées deuxième des poules de DIVISION 3 joueront en Division 3.**
- Toutes** les autres équipes de la **Division 3** retournent dans leur département.

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

U13, U15 MASCULIN ET FEMININ, U17 MASCULIN, U18 FEMININ

Version du 17/06/2021

Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	U13 M et F : Samedi 15h00 U15 M et F : Samedi 17h U17M et U18F : Dimanche 13h15 Dérogations possibles : le samedi entre 15h et 18h et le dimanche entre 9h et 17h						
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'						
BALLON	Taille 6 : U13F – U13M - U15F – U18F Taille 7 : U15M – U17M – U20M						
FEUILLE	e-Marque obligatoire						
SALLE	Obligatoirement homologuée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)						
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCM-M	0CAST	0CASTCTC
	Nbre maximum	10	5*	5*	*	4*	7
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.						
DESIGNATIONS	Divisions 1 et 2 : 2 arbitres désignés par la CSR et réglés par la caisse de péréquation régionale Division 3 : 2 arbitres désignés par la CSR et réglés par la caisse de péréquation régionale						

* Les licences 1C, 2C, OCM et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause pas dépasser le nombre de cinq.

Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	Divisions1 et 2 : Minimum CQP complet ou être en formation P2/P3 pour la saison sportive en cours ou être inscrit au CQP P1 lors de la saison 2019-2020 et ayant passé l'examen P1.. Division 3 : CQP P1 ou être en formation CQP P1 pour la saison sportive en cours. Si une équipe accède à la division 2 en seconde phase, le diplôme de l'entraîneur de la division 3 est suffisant pour la saison en cours. ATTENTION, TOUS LES ENTRAINEURS DOIVENT ETRE RECYCLES SUR UN RECYCLAGE REGIONAL IDF.
OBLIGATIONS SPORTIVES	NEANT
CHARTE DES OFFICIELS	Soumis à la charte des officiels

Nota : à l'issue des championnats régionaux jeunes les classements des équipes sont pris en compte dans le calcul des points pour l'attribution des trophées Jean-Pierre GUESDON Masculin et Féminin.

ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

2) Classement

Le classement, pour la saison 2021/2022 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisés.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.